

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU**  
**LOGEMENT (ASELL), ASELL DIAGNOSTIC – COURTE DUREE, ATELIER RECHERCHE LOGEMENT (ARL), ACTION**  
**LIEE AU LOGEMENT (ALL)**  
**AU TITRE DE 2026**

**ANNEE 2026**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

En complément des pièces communes à toute demande de subvention, vous êtes tenus de transmettre des pièces techniques spécifiques aux dispositifs, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

1. Le(s) projet(s) d'action élaboré(s) sur la fiche projet jointe.
2. Le contrat de travail et le diplôme des travailleurs sociaux. Dans le cas où un recrutement doit être effectué pour la mise en œuvre du projet, ces documents doivent être fournis immédiatement après la notification du conventionnement et **au plus tard** au démarrage de l'action.
3. Les listes des ménages 2024 et 2025, établies selon le modèle en vigueur joint concernant les mesures ASELL, ASELL diagnostic CD et ARL.
4. Concernant les mesures ALL, le bilan d'activité final 2024 ainsi que le bilan d'activité intermédiaire 2025, établis selon les modèles en vigueur joints.

*Dans l'éventualité où les actions seraient achevées, produire le bilan final de l'année 2024.*